

Montanaro European Smaller Companies plc

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

22 novembre 2010

Le présent Prospectus Simplifié contient des informations essentielles relatives à Montanaro European Smaller Companies plc, une société d'investissement à capital variable, constituée en Irlande sous forme de fonds à compartiments le 14 juillet 2000 et agréée le 29 novembre 2000 par la Banque Centrale d'Irlande (la « Banque Centrale »), conformément au Règlement des Communautés (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) de 2003 (Règlement n°211 de 2003), tel que modifié (la « Société »).

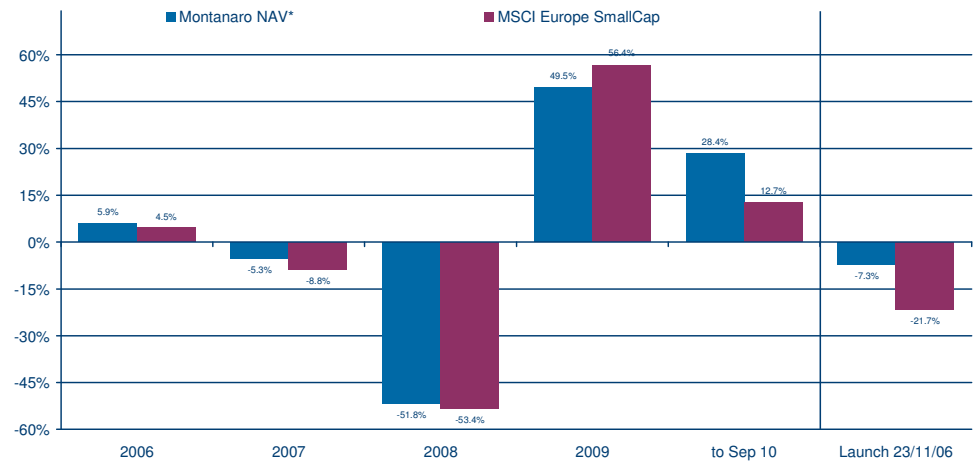
La Société dispose de deux compartiments : Montanaro European Smaller Companies Fund et Montanaro European Equity Income Fund (individuellement, un « Compartiment »). Dans chaque Compartiment, les Actions sont émises aux investisseurs à titre d'Actions d'une Catégorie. Quatre Catégories d'Actions peuvent être souscrites au sein du compartiment Montanaro European Smaller Companies Fund, soit respectivement la Catégorie euro, la Catégorie livre sterling et la Catégorie dollar américain, pour lesquelles il pourrait être prévu de payer des dividendes, et les Actions de capitalisation de Catégorie euro. Trois Catégories d'Actions payant des dividendes peuvent être souscrites au sein du compartiment Montanaro European Equity Income Fund, soit respectivement la Catégorie euro, la Catégorie livre sterling et la Catégorie dollar américain. Toutes les Catégories d'Actions sont cotées à la Bourse Irlandaise.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus complet en date du 1^{er} octobre 2009 (le « Prospectus ») avant de prendre une décision d'investissement. Les droits et les obligations des investisseurs, ainsi que leur lien juridique avec la Société, sont définis dans le Prospectus.

La devise de référence du Compartiment Montanaro European Smaller Companies Fund est l'euro, et la devise de référence du Compartiment Montanaro European Equity Income Fund est la livre sterling.

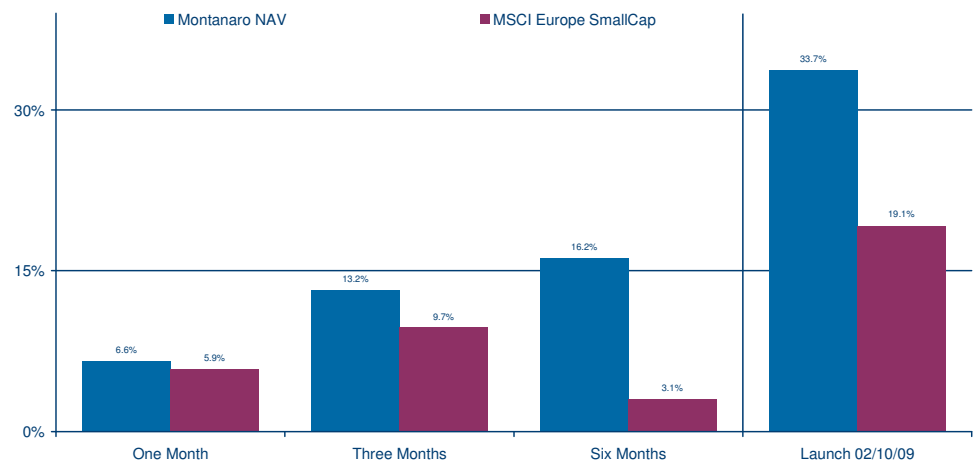
Objectif d'investissement :	<p><i>Compartiment Montanaro European Smaller Companies Fund</i></p> <p>Le Compartiment a pour objectif d'investissement de réaliser une plus-value en capital en investissant principalement dans de petites entreprises cotées européennes (y compris au Royaume-Uni et dans les pays européens émergents), et de surperformer son Indice de référence, l'indice MSCI Europe SmallCap.</p> <p><i>Compartiment Montanaro European Equity Income Fund</i></p> <p>Le Compartiment a pour objectif d'investissement de fournir aux investisseurs un revenu en termes de dividende plus élevé que celui de la moyenne du marché, et de surperformer l'indice MSCI Europe SmallCap (Total Return), son indice de référence.</p>
Politique d'investissement :	<p><i>Compartiment Montanaro European Smaller Companies Fund</i></p> <p>Le Compartiment est tenu d'investir au moins deux tiers de tous ses avoirs (après déduction des liquidités accessoires) dans des actions de petites entreprises dont le siège social se trouve en Europe ou de sociétés établies hors d'Europe mais qui tirent des revenus ou des bénéfices significatifs de la zone européenne. Ces Sociétés doivent être cotées au sein de l'Union européenne, en Islande, en Norvège et en Suisse (sans être empêché toutefois d'investir dans de petites entreprises cotées sur d'autres bourses de valeurs européennes). Par petites sociétés, il faut entendre des sociétés dont la capitalisation boursière ne doit pas dépasser 3 milliards d'euros.</p> <p>Jusqu'à un tiers de l'actif total du Compartiment peut être investi de façon cumulée dans des actions de sociétés dont la taille est supérieure à 3 milliards de dollars. Le Compartiment investira au moins 75 % de ses actifs nets en actions qui remplissent les conditions du Plan d'Épargne en Actions (« PEA » en France). Un PEA est un plan d'épargne investi en actions émises par des entités de l'EEE payant des impôts sur le revenu.</p>

	<p>Compartiment Montanaro European Equity Income Fund</p> <p>Le Compartiment est tenu d'investir au moins deux tiers de tous ses avoirs (après déduction des liquidités accessoires) dans des actions de petites entreprises dont le siège social se trouve en Europe ou de sociétés établies hors d'Europe mais qui tirent des revenus ou des bénéfices significatifs de la zone européenne. Ces Sociétés doivent être cotées au sein de l'Union européenne, en Islande, en Norvège et en Suisse (sans être empêché toutefois d'investir dans de petites entreprises cotées sur d'autres bourses de valeurs européennes). Par petites sociétés, il faut entendre des sociétés dont la capitalisation boursière ne doit pas dépasser 3 milliards d'euros.</p> <p>Jusqu'à un tiers de l'actif total du Compartiment peut être investi de façon cumulée dans des actions de sociétés dont la taille est supérieure à 3 milliards de dollars. Le Compartiment investira au moins 75 % de ses actifs nets en actions qui remplissent les conditions du Plan d'Épargne en Actions (« PEA » en France). Un PEA est un plan d'épargne investi en actions émises par des entités de l'EEE payant des impôts sur le revenu.</p> <p>Il est prévu que le Compartiment investisse principalement dans de petites entreprises cotées offrant un rendement en termes de dividendes supérieur à celui du marché global ou présentant un potentiel de croissance des dividendes supérieur à la moyenne, dans la poursuite de ses objectifs d'investissement,</p>
<p>Profil de risque :</p>	<p>Les facteurs de risque suivants s'appliquent à chacun des Compartiments :</p> <p>La valeur des participations, et par conséquent le cours des Actions, peut diminuer ou augmenter et, en conséquence, un investisseur peut ne pas récupérer la somme investie.</p> <p>Les investissements des Compartiments sont soumis aux fluctuations des marchés et aux autres risques inhérents aux investissements dans des valeurs mobilières en Europe, et il ne peut y avoir de garantie de plus-value.</p> <p>Les Compartiments investissent dans des sociétés dont les titres sont libellés dans diverses devises et sont, par conséquent, exposés au risque de change ou de devise.</p> <p>Le marché des petites entreprises sur lequel chaque Compartiment investit peut être moins liquide que le marché des grandes capitalisations boursières, et il peut être plus sensible aux facteurs économiques et d'autre nature. De ce fait, même s'ils ont pour objectif la plus-value en capital et la réalisation au profit des investisseurs de rendements absolus et de revenus des dividendes supérieurs à la moyenne du marché, les Compartiments peuvent connaître une volatilité plus grande en termes de valeur de leurs investissements et de Valeur Nette d'Inventaire par Action.</p> <p>Une description plus détaillée des facteurs de risque s'appliquant à chacun des Compartiments figure dans le Prospectus.</p>
<p>Données de performance :</p> <p>Les données de performance ci-incluses couvrent les périodes se terminant en septembre 2010</p>	<p>Montanaro European Smaller Companies Fund/ Euro Class</p>

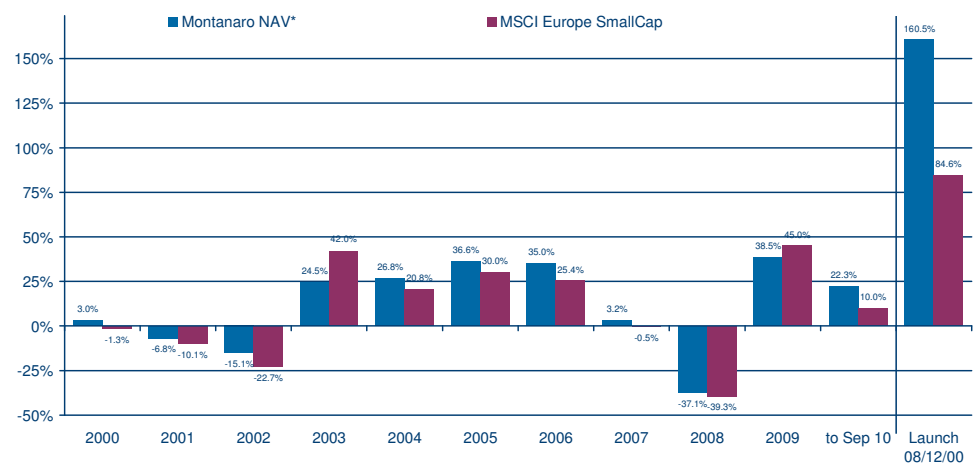


*Dividendes réinvestis

Montanaro European Smaller Companies Fund/ Euro Accumulation Class

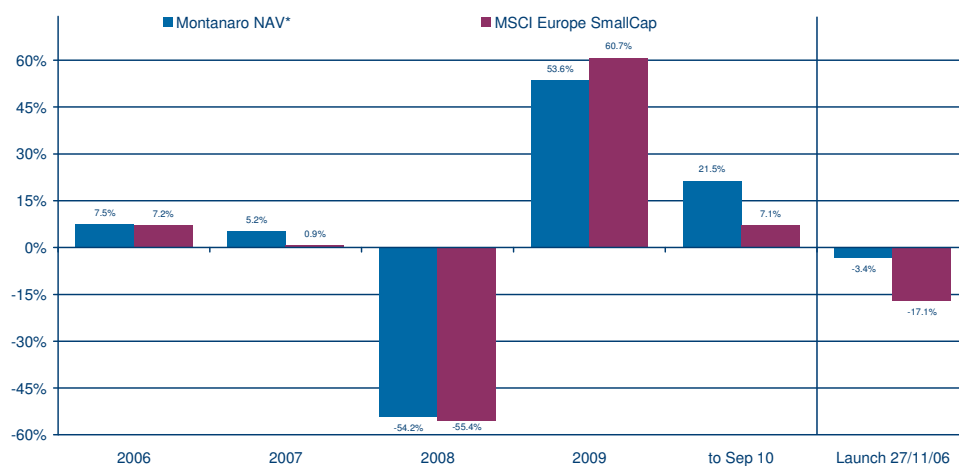


Montanaro European Smaller Companies Fund/ Sterling Class



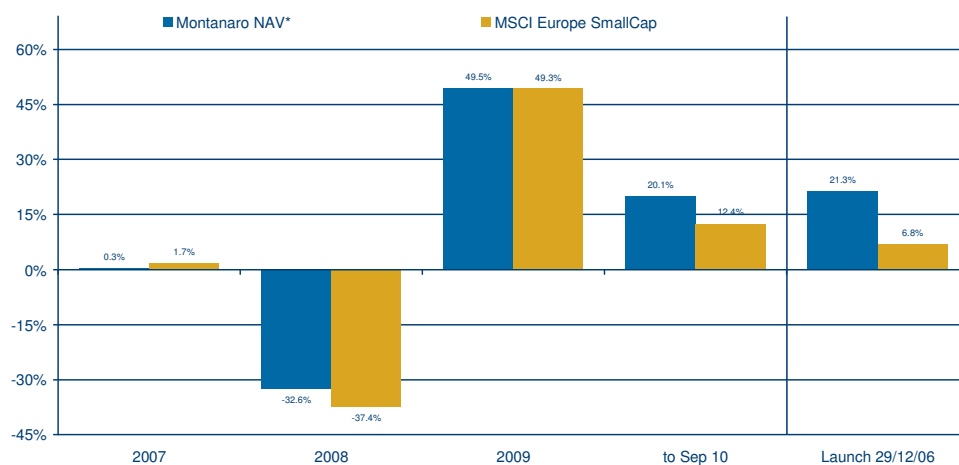
*Dividendes réinvestis

Montanaro European Smaller Companies Fund/ US Dollar Class



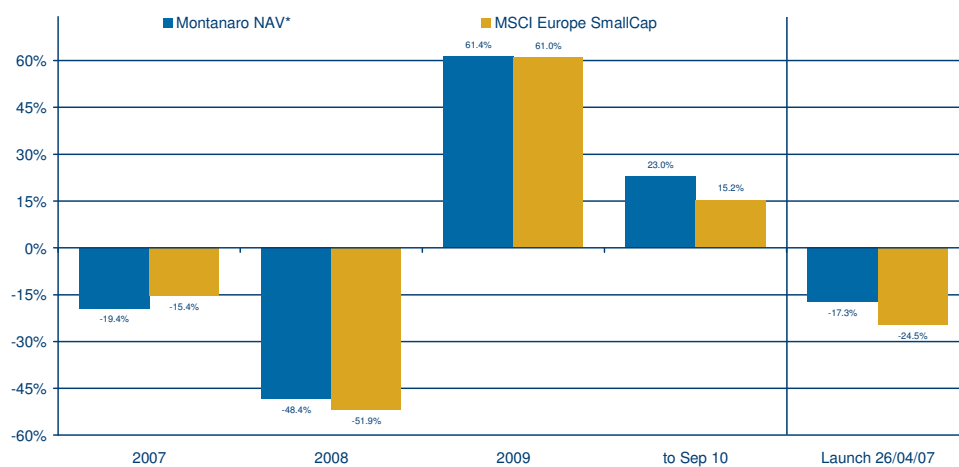
*Dividendes réinvestis

Montanaro European Equity Income Fund/ Sterling Class



*Dividendes réinvestis

Montanaro European Equity Income Fund/ Euro Class



*Dividendes réinvestis

	<p><i>Montanaro European Equity Income Fund/ /US Dollar Class</i></p> <p>Il n'existe pas encore de caractéristiques complètes pour la Catégorie dollar américain du Compartiment Montanaro European Equity Income Fund car cette Catégorie n'a pas encore vu le jour.</p>
Profil de l'Investisseur type :	<p><i>Compartiment Montanaro European Smaller Companies Fund</i></p> <p>Le Compartiment est adapté aux personnes à la recherche de plus-values sur une période de 5 à 10 ans et disposées à accepter un niveau moyen de volatilité.</p> <p><i>Compartiment Montanaro European Equity Income Fund</i></p> <p>Le Compartiment est adapté aux personnes à la recherche de plus-values et d'un revenu sur une période de 5 à 10 ans, qui sont disposées à accepter un niveau moyen de volatilité.</p>
Politique de distribution :	<p>Le Chargé de Gestion Administrative effectuera les paiements de dividendes en numéraire par transfert télégraphique.</p> <p><i>Compartiment Montanaro European Smaller Companies Fund</i></p> <p>Catégories de Distribution (à savoir Catégories euro, livre sterling et dollar américain)</p> <p>Les dividendes sur le revenu net seront versés chaque année civile.</p> <p><i>Catégories de Capitalisation (à savoir les Actions de capitalisation de Catégorie euro)</i></p> <p>Il n'est pas prévu de payer les dividendes. Les revenus et autres bénéfices seront accumulés et réinvestis pour le compte des Actionnaires.</p> <p><i>Compartiment Montanaro European Equity Income Fund</i></p> <p>Les dividendes sur le revenu net seront versés chaque trimestre civil.</p>
Commissions et frais :	<p>À la date du présent Prospectus Simplifié, quatre Catégories d'Actions peuvent être souscrites au sein du compartiment Montanaro European Smaller Companies Fund, soit respectivement la Catégorie euro, la Catégorie livre sterling et la Catégorie dollar américain, pour lesquelles il pourrait être prévu de payer des dividendes, et les Actions de capitalisation de Catégorie euro. Trois Catégories d'Actions peuvent être souscrites au sein du compartiment Montanaro European Equity Income Fund, soit respectivement la Catégorie euro, la Catégorie livre sterling et la Catégorie dollar américain.</p> <p>Les critères objectifs sur lesquels reposent leurs différences figurent dans le Prospectus.</p> <p style="text-align: center;">Frais des Actionnaires</p> <p>Commission de souscription 4 % (à la discrétion du Gestionnaire d'Investissement) Commission de rachat 3 % (à la discrétion du Gestionnaire d'Investissement) Commission de conversion Néant</p> <p>Le Gestionnaire d'Investissement ne devrait pas prélever de commissions de souscription ou de rachat.</p> <p>(i) Frais de fonctionnement annuels de chacun des Compartiments</p> <p>Le total des Commissions du Chargé de Gestion Administrative et du Dépositaire ne pourra pas être supérieur à 0,70 % par an de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment. Le Compartiment prendra en charge sa part des frais et dépenses du Chargé de Gestion Administrative et du Dépositaire.</p>

	<p>Commission du Gestionnaire d'Investissement 1,5 % de la Valeur Nette d'Inventaire</p> <p>Les dépenses courantes et raisonnables du Gestionnaire d'Investissement, du Dépositaire et du Chargé de Gestion Administrative sont prises en charge par le Compartiment.</p> <p>Les informations rétrospectives relatives au Ratio de dépenses totales de la Société peuvent être obtenues auprès de :</p> <p>Montanaro European Smaller Companies plc c/o State Street Fund Services (Ireland) Limited 78 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2 Ireland. Tel: +353 1 242 5407 Fax: +353 1 523 3791</p> <p>(ii) Concernant le Compartiment Montanaro Smaller European Companies Fund</p> <p>Commission de performance 20 % sur la surperformance de l'Indice de Référence (+ 3 %) de la Valeur Nette d'Inventaire sous réserve d'un niveau minimal de performance (<i>high on high watermark</i>)</p> <p>Ratio de dépenses totales 1,76 % (au 31 décembre 2009) Taux de rotation du portefeuille 6,90 % (au 31 décembre 2009)</p> <p>(iii) Concernant le Compartiment Montanaro European Equity Income Fund</p> <p>Ratio de dépenses totales 0,31 % (au 31 décembre 2009) Taux de rotation du portefeuille 187,92 % (au 31 décembre 2009)</p>
Fiscalité :	<p>La Société est résidente irlandaise au regard de la fiscalité et n'est pas soumise à l'impôt irlandais sur le revenu ou sur les plus-values. Aucun droit de timbre irlandais n'est dû sur l'émission, le rachat ou la cession d'Actions de la Société.</p> <p>Les Actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à consulter leurs conseillers spécialisés sur la question du régime fiscal de leurs participations au sein de la Société.</p>
Publication du cours des Actions :	<p>La Valeur Nette d'Inventaire par Action servant de référence à l'achat et au rachat d'Actions, calculée chaque Jour de négociation, est publiée dans le <i>Financial Times</i> et sur <i>Bloomberg</i>, et peut être obtenue auprès du Chargé de Gestion Administrative.</p>
<p>Comment Acheter / Vendre des Parts / Actions :</p> <p>Coordonnées concernant les demandes de transaction :</p>	<p>Les Actions de la totalité des Compartiments sont négociées quotidiennement.</p> <p>Les instructions de souscription, de vente et de conversion des Actions doivent être reçues par le Chargé de Gestion Administrative avant 12 h 00 (heure irlandaise) le Jour de Négociation correspondant. Toute demande non reçue avant 12 h 00 (heure irlandaise) le Jour de Négociation correspondant sera traitée le Jour de Négociation suivant.</p> <p>Les instructions peuvent être directement adressées à :</p> <p>Montanaro European Smaller Companies plc c/o State Street Fund Services (Ireland) Limited 78 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2 Ireland. Tel: +353 1 242 5407 Fax: +353 1 523 3791</p> <p>(Heures d'ouverture : de 9 h 00 à 17 h 00 (heure irlandaise) du lundi au vendredi)</p>

Informations complémentaires importantes :	<p> Société : Montanaro European Smaller Companies Plc, Dépositaire : State Street Custodial Services (Ireland) Limited Chargé de Gestion Administrative : State Street Fund Services (Ireland) Limited Gestionnaire d'Investissement : Montanaro Asset Management Limited Promoteur : le Gestionnaire d'Investissement Commissaire aux comptes : Ernst & Young </p> <p> D'autres informations, des exemplaires du Prospectus et les derniers rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès de : </p> <p> Montanaro European Smaller Companies plc c/o State Street Fund Services (Ireland) Limited 78 Sir John Rogerson's Quay Dublin 2 Ireland. Tel: +353 1 242 5407 Fax: +353 1 523 3791 Ou Montanaro Asset Management Limited 53 Threadneedle Street Londres EC2R 8AR Royaume-Uni Téléphone : +44 20 7448 8600 Télécopieur : +44 20 7448 8601 www.montanaro.co.uk </p>
---	---

SUPPLÉMENT RELATIF À LA SUISSE

Le présent Supplément fait partie du Prospectus, et est à lire dans le contexte et conjointement à celui-ci, pour la société en date du 1^{er} octobre 2009 (le « Prospectus »).

Les Administrateurs de la Société dont les noms sont inscrits sous le titre « Gestion et administration » dans le Prospectus assument la responsabilité des renseignements fournis dans le présent Supplément et dans le Prospectus. Pour autant que les Administrateurs (qui ont pris soin de s'assurer que tel est le cas) le sachent et le croient, les renseignements fournis dans le présent Supplément et dans le Prospectus sont conformes aux faits et n'omettent rien qui soit à même d'avoir une incidence sur la valeur desdits renseignements.

Sauf indication a contrario, tous les mots en lettres capitales ont le même sens dans les présentes que dans le Prospectus.

AUTRES RENSEIGNEMENTS DESTINÉS AUX INVESTISSEURS EN SUISSE

La Société est une société d'investissement à capital variable sous forme de fonds à compartiments. Elle a constitué deux Compartiments opérationnels, à savoir Montanaro European Smaller Companies Fund et Montanaro European Equity Income Fund. Bien qu'un portefeuille à part soit maintenu pour chaque Compartiment, et que chaque Fonds supporte son propre passif, la Société en tant qu'entité est responsable vis-à-vis des tiers du passif de l'ensemble des Compartiments.

Représentant en Suisse :

First Independent Fund Services S.A, Klausstrasse 33, CH-8008, Zurich.

Service de paiement en Suisse :

NPB New Private Bank Ltd., Limmatquai 1, case postale, CH-8022 Zurich.

L'offre publique et la distribution d'Actions de la Société et de chacun de ses Compartiments en ou depuis la Suisse ont été autorisées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Le Prospectus et le Prospectus simplifié, dans leur version française dûment signée par la Société, par le Dépositaire et par le Représentant suisse, régissent les rapports juridiques entre la Société et les Actionnaires en Suisse.

Documentation et renseignements

Des exemplaires du Prospectus, du Prospectus simplifié, des Statuts, et de tous documents ultérieurs les modifiant, et le dernier rapport annuel, ainsi que le dernier rapport semestriel sont à disposition, à titre gracieux, auprès du siège social du Représentant suisse.

La Valeur nette d'inventaire par Action de chaque Catégorie de chaque Compartiment, accompagnée de l'indication «commissions non comprises» est publiée quotidiennement (sur www.fundinfo.com). Des renseignements sur ces prix sont à disposition également auprès du siège social de la Société et du Chargé de la gestion administrative.

Les avis adressés aux Actionnaires en Suisse sont publiés dans la Feuille officielle suisse du commerce (Schweizerisches Handelsamtsblatt) et à la page www.fundinfo.com.

Lieu d'exécution et for

Les tribunaux du siège social du Représentant suisse sont compétents pour régler tous litiges en relation avec les Actions distribuées en Suisse. Tous avis notifiés eu égard à de telles demandes doivent être adressés au Représentant suisse. Par ailleurs, les lieux d'exécution et de paiement sont établis au siège social du Représentant suisse. Les dispositions ci-dessus concernant le lieu d'exécution et le for restent

en vigueur même dans l'éventualité de l'interruption ou de l'interdiction de la distribution d'Actions en Suisse.

Autres renseignements pour les investisseurs suisses

(a) Le Compartiment peut payer des rétrocessions en Suisse au profit de ces investisseurs qualifiés en Suisse qui, d'un point de vue commercial, détiennent des Actions pour le compte de tiers propriétaires bénéficiaires :

- sociétés d'assurances sur la vie
- caisses de pension et autres institutions de prévoyance
- fondations de placement
- directions suisses de fonds
- directions et sociétés étrangères de fonds
- sociétés d'investissement

Le Compartiment peut ensuite verser des indemnités liées aux activités de distribution aux distributeurs et partenaires de distribution ci-après :

- distributeurs soumis à autorisation au sens des articles 13 al. 2 (g) et 19 LPCC;
- distributeurs libérés de l'obligation d'obtenir une autorisation au sens de l'art. 19. al. 4 LPCC et art. 8 OPCC;
- partenaires de distribution qui placent les Actions exclusivement auprès d'investisseurs institutionnels dont la trésorerie est gérée à titre professionnel;
- partenaires de distribution qui placent les Actions exclusivement sur la base d'un mandat écrit de gestion de fortune.